

**Certificat d'internat de perfectionnement en sciences appliquées vétérinaires  
(I.P.S.A.V. – Programme 259017)  
2026-2027**

**DATE LIMITÉ POUR FAIRE SA DEMANDE D'ADMISSION ET LA RÉCEPTION DES DOCUMENTS : 5 JANVIER 2026, 8h00**

**CONCENTRATION : MÉDECINE INTERNE ÉQUINE**

**NOMBRE DE POSTES DISPONIBLES : 1**

**DESCRIPTION :**

L'I.P.S.A.V. est un programme de 2<sup>e</sup> cycle intensif plein temps de 12 mois consécutifs (53 semaines) conduisant à un certificat. Il comprend essentiellement des stages cliniques en médecine interne équine (médecine interne, néonatalogie, ophtalmologie équine), quelques travaux pratiques et des séances d'enseignement clinique. L'internat spécialisé comprend la participation à l'enseignement clinique, aux clubs de lecture, et aux réceptions (rendez-vous et urgences). L'interne complètera sa formation au sein du Centre Hospitalier Universitaire Vétérinaire (CHUV) et participera au service de garde qui comprend les urgences et la continuité du service le soir et les jours fériés. Quelques rotations dans d'autres services spécialisés sont prévues pour une formation plus complète (anesthésie, imagerie). La participation à un projet de recherche menant à une publication sera encouragée. L'interne aura droit à trois (3) semaines de vacances non consécutives déterminées par la direction du programme. Toute activité de pratique hors programme doit être déclarée au vice-doyen aux affaires cliniques et à la formation professionnelle afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

**PRÉALABLES :**

- Détenir un diplôme de docteur en médecine vétérinaire (D.M.V.) ou équivalent
- Détenir un permis de pratique
- Internat en langue française

**FRAIS DE SCOLARITÉ** (Les montants sont affichés en devise canadienne): <https://admission.umontreal.ca/programmes/internat-de-perfectionnement-en-sciences-appliquees-veterinaires/#couts-et-aide-financiere>

**RÉMUNÉRATION : La rémunération forfaitaire pour 53 semaines est de 19 500 \$. à laquelle s'ajoute un montant de 1 287 \$ (3,6 % pour le paiement des jours fériés et de 3 % pour les avantages sociaux).**

Une cotisation de 2 % du salaire brut sera perçue pour la cotisation syndicale. Le salaire et les conditions suivront les ententes prévues à la convention collective.

**L'interne spécialisé dispose d'un montant de 500 \$ pour participer à un congrès dans sa spécialité au cours de son année de formation.**

Cette rémunération sera versée notamment pour les trois fonctions principalement occupées par l'interne durant son programme. Il s'agit :

- (1) de son implication au service continu hors des heures régulières selon les modalités de la clinique;
- (2) de son implication durant les congés des étudiant(e)s de 1<sup>er</sup> cycle et
- (3) de sa contribution à l'enseignement pratique et clinique.

**DÉBUT ET FIN DU PROGRAMME** : 8 juillet 2026 au 14 juillet 2027 (Si l'interne est de garde, son internat se terminera à 8 h le lendemain).

**POUR POSTULER :**

Toute personne intéressée doit compléter pour le **5 janvier 2026, 8h00 au plus tard** les procédures suivantes :

- Manifester son intérêt auprès de Mme Marie-Ève Bouchard [marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca](mailto:marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca)
- Remplir la demande d'admission; <https://admission.umontreal.ca/admission/depot-de-la-demande/demande-dadmission/> (frais de 102 \$) et soumettre les documents suivants : une lettre d'intention, un curriculum vitæ et le relevé de notes;
- Les adresses courriel de trois répondant(e)s vous seront demandées durant le processus d'admission; elles ou ils devront remplir un formulaire qui leur sera envoyé directement par l'Université de Montréal et le retourner, dûment complété, en suivant les consignes qui leur seront transmises. Aucun autre formulaire ou lettre de recommandation n'est requis;
- La clientèle étudiante qui a fait un stage au CHUV doit fournir son évaluation de stage avec sa demande d'admission.

**Important : indiquer la concentration choisie sur le formulaire de demande d'admission**

**LA DIVULGATION DU CHOIX DES PERSONNES SÉLECTIONNÉES :**

Le **2 février 2026 à 8h00** par téléphone et courriel. La candidate ou le candidat aura 24 heures pour accepter l'engagement ou se désister. Advenant un désistement, la personne suivante sera contactée, jusqu'à ce que tous les postes soient comblés. Ce processus peut prendre plusieurs jours. Les candidates et les candidats sur la liste d'attente et les refus seront avisés par courriel. **Le classement ne sera pas divulgué.**

**POUR INFORMATIONS SUR LE PROCESSUS D'ADMISSION :**

Mme Marie-Ève Bouchard, Secrétariat aux affaires étudiantes, Faculté de médecine vétérinaire [marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca](mailto:marie-eve.bouchard.1@umontreal.ca)  
Téléphones : 450 773-8521 poste 8224 ou 514 345-8521 poste 8224

**\*\*Les étudiantes et les étudiants ayant passés plus de 3 mois de stages à l'Hôpital équin du CHUV dans leur 5<sup>e</sup> année sont dispensés de fournir 3 lettres/grilles, mais les évaluations de stages doivent être annexées à l'application. Les lettres et grilles de vétérinaires externes au CHUV sont toutefois les bienvenues.**